

## Déclaration de Paris

Dans le respect des dispositions de la Résolution 70/260 de l'Assemblée générale des Nations unies du 15 avril 2016 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale et de la Résolution sur la sécurité routière adoptée à Antananarivo les 26 et 27 novembre 2016 par la XVIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,

Réunies au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Les personnes et organisations participant au Congrès fondateur de l'Alliance francophone pour la sécurité routière ont adopté la Déclaration suivante :

Nous, participants au Congrès fondateur de l'Alliance francophone pour la sécurité routière,

## Nous engageons à :

- 1. Inscrire notre action dans les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies :
  - Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, Cible 3.6 : d'ici 2020, réduire de moitié la mortalité et les traumatismes imputables aux accidents de la route.
  - Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, Cible 11.2 : d'ici 2030, fournir des systèmes de transport sûrs.
- 2. Mobiliser les personnes et organismes du secteur public, du secteur privé, de la société civile :
  - Secteur public : agences gouvernementales, collectivités locales, établissements publics d'enseignement et de recherche, personnalités politiques ;
  - Secteur privé : entreprises, organisations professionnelles, médias ;
  - Société civile : fondations, associations, membres de la société civile, éducateurs, scientifique.
- **3.** Développer la concertation francophone dans les instances internationales et s'assurer que les principaux documents diffusés par ces organisations soient disponibles en français ;
- 4. Partager les stratégies et les expériences réussies pour la prévention des accidents de la route ;
- 5. Soutenir et participer au développement des projets portés par les acteurs nationaux et locaux ;
- **6.** Valoriser la sécurité routière dans l'espace francophone par des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation à la prévention des accidents de la route ;
- 7. Participer aux manifestations mondiales ou régionales et promouvoir l'usage de la langue française dans ces manifestations : Journée Internationale de la Francophonie ; Journée mondiale Santé et Sécurité au travail ; Semaine mondiale de la sécurité routière ; Journée mondiale des victimes de la route.

## Décidons de :

Créer l'Alliance Francophone pour la Sécurité Routière afin de promouvoir la coopération entre les organisations et les personnes qui ont en commun l'usage de la langue française ;

Mettre en œuvre les programmes suivants :

- 1. Management de politiques et de programmes de mobilité durable et de sécurité routière ;
- 2. Formation-action dans les collectivités et établissements publics, les entreprises et les associations ;
- 3. Université francophone d'été de la sécurité routière ;
- 4. Charte francophone de la sécurité routière ;
- 5. Semaine francophone de la sécurité routière ;
- **6.** Festival francophone de films de sécurité routière.